

Concours d'accès 2021 à la profession de greffier de tribunal de commerce : 14 places ouvertes

Pour la quatrième année consécutive, le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce organise le concours d'accès à la profession. Les épreuves écrites se dérouleront le jeudi 7 octobre 2021 à la Maison des examens d'Arcueil. Qu'ils soient métropolitains ou d'outre-mer, les futurs candidats ont jusqu'au 7 juillet 2021 pour déposer leur candidature sur le [portail dédié du Ministère de la Justice](#).

Un concours largement ouvert

Consistant en une série d'épreuves mêlant dissertation et cas pratiques, la première phase du concours se tiendra le jeudi 7 octobre 2021 à Arcueil. Par la suite, les candidats admissibles seront convoqués à deux épreuves orales, la semaine du 13 décembre 2021 à Paris. Cette année, le nombre de places offertes à l'issue du concours a été fixé à **quatorze** par [arrêté du garde des sceaux](#).

Peut se porter candidat quiconque possédant la nationalité française et ayant au moins une première année validée d'un master en droit ou bien l'un des titres ou diplômes reconnus équivalents pour l'exercice de la profession de greffier de tribunal de commerce par arrêté du garde des sceaux. Le candidat doit également respecter les conditions édictées par [l'article R-742-1 du code de commerce](#). L'ensemble des conditions est consultable sur [un onglet dédié du site du CNGTC](#).

Une profession qui œuvre sans relâche à sa modernisation

Inscrite dans une volonté constante d'évolution et de transformation, le Conseil national a entamé une profonde mutation des conditions d'accès à sa profession dont le point d'orgue fut **l'instauration d'un concours en 2018**. Depuis lors, les **trente lauréats** issus de cette voie sélective ont été intégrés à la liste d'aptitude à la profession.

Sur les quatre années de concours, l'âge moyen au moment de son obtention est de **30 ans**. Une **majorité de femmes (57 %)** constitue le collège des lauréats des précédentes éditions du concours d'accès à la profession.

Présidente du CNGTC, **Sophie Jonval** a déclaré : « *Le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce met tout en œuvre pour accompagner la modernisation de sa profession. Le succès des précédentes éditions du concours d'accès à la profession, que nous avons voulu universel, en est le témoin. J'invite tous celles et ceux qui sont intéressés par les enjeux liés au registre du commerce et des sociétés ainsi qu'à la justice commerciale à déposer leur candidature et souhaite, par avance, bonne chance à l'ensemble des candidats.* »



Contact presse :

Lucas Sipres | lsipres@reputationsquad.com | 06.74.72.06.80

A propos du CNGTC :

Présidé par Maître Sophie Jonval, le CNGTC est l'organisme représentatif des greffiers des tribunaux de commerce, exerçant dans les 141 greffes répartis sur l'ensemble du territoire français. Le CNGTC agit en faveur de la modernisation de la justice commerciale, avec notamment la création du Tribunal digital, et investit au profit de la facilitation des parcours des entreprises, de la transparence économique et de la sécurité des affaires. La profession exerce un rôle fondamental dans le bon fonctionnement de l'économie française en accompagnant chaque moment important de la vie légale des entreprises. Les greffiers sont notamment responsables de la tenue du registre du commerce et des sociétés, réunissant près de 80% des agents économiques français.